

# INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2024

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

Nombre de salariés pris en compte : 93

**Résultat total  
non calculable**



## Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 0.3

*écart favorable aux femmes*

Note obtenue : 35

## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 2 *les hommes sont sur-représentés*

Note obtenue 5

